



**Réunion d'information à destination du Comité de pilotage  
– Site Natura 2000 FR 911 2016 « Etang de Capestang »  
30 mai 2013 – mairie de Capestang**

**Membres présents :**

Président du Comité de pilotage	Claude GUZOVITCH
Vice-président du Comité de pilotage	André FRANCES
ASA de Capestang	Bernard DELAUDE, Président Jean-Pierre GELLY
ASA de l'Étang de Montady	Dominique MANTION, Président
Association ARDEA-Nature	Sylvie GISBERT
Association Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault	Adeline PICHARD
Association PEGASE	Jean VINCENT
Mairie de Capestang	Claude GUZOVITCH, Maire
Conseil général de l'Hérault	Philippe VIDAL, Conseiller général Muriel ALEXANDRE
Mairie de Cuxac-d'Aude	Claudine LAURENS, 1 <sup>ère</sup> adjointe
Direction Départementale des Territoire et de la Mer de l'Hérault	Fabrice RENARD, Chargé de Biodiversité Fabien BROCHIERO, Responsable de l'unité forêt-biodiversité-chasse
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon	Nabila HAMZA, Chargée de mission Natura 2000
Groupement de défense de l'étang de Capestang	Gérard PUJOL
Groupement d'intérêt cynégétique, faunistique et de protection de l'environnement (GICFPE)	Jean-Pierre GELLY, Secrétaire général Jean-François AGULLO
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude	Alice COLIN, Technicien
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault	Tanguy LEBRUN, Technicien Bernard MARTY, Administrateur
Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon	Lucie GILLIOZ, Chargée de mission
Mairie de Montels	André FRANCES, Maire
Mairie de Poilhes	Jean-François AGULLO, Conseiller municipal
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Philippe VIDAL, Vice-président Gérard AVAL, Directeur John HOLLIDAY, Chargé de mission Yannick GUENNOU, Chargée de mission

**Membres excusés :**

Fédération départementale de Pêche de l'Aude  
Entente Interdépartementales de Démoustication  
Conseil général de l'Aude  
Conseil général de l'Hérault (Sébastien FOREST)  
Chambre de Commerces et d'Industrie de Béziers  
Commune de Coursan  
Commune de Narbonne

Chambre d'agriculture de l'Aude  
Office de Tourisme Intercommunal du Canal du Midi  
Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon  
Direction Départementale des Territoire et de la Mer de l'Aude  
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

**Ordre du jour**

- Présentation de la démarche Natura 2000
- Présentation des partenaires associés
- Présentation des étapes à venir et du calendrier

**Rédacteur :** Yannick GUENNOU

**Relecture :** Gérard AVAL, André FRANCES, Claude GUZOVITCH, John HOLLIDAY, Fabrice RENARD, Nabila HAMZA

**Date du document :** 15 juillet 2013

## COMPTE-RENDU

### Introduction

Monsieur le Président du Comité de pilotage (COFIL) remercie tous les participants en son nom et en celui du Vice-président. Il indique que l'objet de la réunion est de prendre contact et de commencer à se connaître en prévision de l'élaboration du Document d'Objectifs dont la démarche débute et qui donnera lieu à plusieurs points d'étapes. Il précise que Yannick GUENNOU est en charge de cette démarche à venir pour le compte du COFIL. Il propose un tour de table au cours duquel tous les membres se présentent.

Yannick GUENNOU propose ensuite de mettre en place de grandes règles pour la démarche à venir mais également pour la séance présente : définition d'un objectif de réunion et respect de celui-ci, écoute et partage de la parole, courtoisie mutuelle et non agressivité. Elle propose une validation collective.

Bernard DELAUDE ne valide pas ces grands principes. Il tient à rappeler que, bien que le Sous-préfet de Béziers ait assuré à l'ASA de Capestang qu'elle serait associée à la démarche, les travaux de remise aux normes de la station d'épuration de Capestang (STEU), et notamment la vidange des bassins, ont été réalisés sans l'associer, ni la tenir informée. Il rappelle donc que rien ne sera fait sans l'ASA, d'autant qu'il estime que ces travaux ont causé des pollutions dans l'étang qui est devenu une « poubelle ». Il présente d'ailleurs le procès verbal de constat d'un huissier de justice réalisé à la demande de l'ASA et du GICFPE.

Jean-Pierre GELLY demande à disposer du compte-rendu de la réunion précédente entre l'ASA de Capestang, le GICFPE, le Président et le Vice-président du COFIL, le SMDA et la DDTM. IL regrette que ce document n'ait pas été transmis aux participants avant la présente réunion. Yannick GUENNOU répond qu'il sera envoyé dès que possible.

Claude GUZOVITCH rappelle que les désignations du Président du COFIL et de la structure porteuse (SMDA) sont conformes à la réglementation en vigueur et que les textes ont été respectés. Il précise également que la procédure de vidange des bassins de décantation a été validée par l'Administration (MISE) de manière à ce qu'elle ne génère pas de pollution. Il ajoute qu'il a demandé au Domaine de l'Alle d'ouvrir les vannes pour améliorer le processus en apportant de l'eau dans l'étang et améliorer ainsi son pouvoir de dilution. En tant que Président du COFIL, il regrette le climat délétère qui s'est installé à Capestang. Il souhaite également répondre au communiqué de Monsieur GELLY et n'admet pas que sa parole soit remise en cause concernant la procédure liée aux travaux de mise aux normes de la STEU. Il dit n'avoir pas eu connaissance de la date de la vidange lors de la réunion avec l'ASA de Capestang et le GICFPE qui a eu lieu deux jours avant sa réalisation.

Bernard DELAUDE souhaite répondre mais Claude GUZOVITCH lui indique, en tant que Président du COFIL, qu'il n'a pas la parole. Il souhaite en effet pouvoir poursuivre la présentation de la démarche Natura 2000, la méthodologie pressentie et son calendrier prévisionnel. Bernard DELAUDE, Jean-Pierre GELLY et Jean-François AGULLO quittent alors la réunion.

### Synthèse des présentations

#### Qui intervient dans la démarche ?

Yannick GUENNOU présente la démarche Natura 2000 qui se base en premier lieu sur les acteurs locaux : usagers du site, propriétaires et collectivités locales. Leur rôle est de proposer les

actions. Leurs représentants sont regroupés au sein du COPIL du site qui valide les propositions. L'Etat intervient également en tant que financeur de la démarche et garant du respect des textes de loi. Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) intervient quant à lui au niveau des aspects méthodologiques et scientifiques afin de veiller à l'atteinte des objectifs de Natura 2000. Enfin, l'opérateur Natura 2000, à savoir le SMDA, a pour objectif de mettre en place une démarche co-construite par tous visant à préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats tout en considérant les aspects socioéconomiques. Il se doit donc d'adopter une position neutre et de synthétiser les propositions émises par les acteurs locaux.

Dominique MANTION demande à ce que les exploitants agricoles soient davantage associés à la démarche. Yannick GUENNOU explique que même s'ils sont seulement représentés dans le COPIL, ils sont associés directement lors des groupes de travail par exemple.

Fabien BROCHIERO ajoute que c'est la DDTM, par délégation du préfet, qui détermine la composition du COPIL, après concertation avec les élus. Fabrice RENARD explique que l'Etat a rencontré des difficultés pour identifier qui pouvait représenter les agriculteurs et qu'il a été convenu que les chambres d'agriculture et les ASA étaient les plus à même de les représenter au sein du COPIL. Pour autant, rien n'empêche les exploitants agricoles de se fédérer au sein d'une structure locale représentative, si telle est leur volonté. L'Etat se réserve la possibilité de modifier la composition du COPIL, si cela s'avérait nécessaire.

### **Pourquoi ? Origine du dispositif et localisation du site**

---

Yannick GUENNOU poursuit en indiquant l'objectif de Natura 2000, à savoir préserver la biodiversité d'intérêt communautaire en la conciliant avec les activités socioéconomiques et culturelles du site Natura 2000. Elle précise ensuite que le site a été désigné comme zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive européenne « Oiseaux », qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et de leurs lieux de vie. Elle détaille ensuite la liste des espèces ayant servi à la désignation du site.

### **Comment ? Les grandes étapes du processus et la méthode**

---

Yannick GUENNOU présente la démarche qui débute par un état des lieux regroupant un diagnostic socioéconomique et un diagnostic écologique. Elle fait savoir au COPIL que l'opérateur sera aidé dans sa démarche par la Fédération régionale des Chasseurs et les Fédérations départementales de l'Aude et de l'Hérault pour la partie « chasse » du diagnostic socio-économique. Concernant la mise à jour des connaissances naturalistes, le SMDA fera appel à un prestataire extérieur dont la mission sera de réaliser les inventaires écologiques.

Elle présente ensuite la méthode, indiquant qu'afin que le plan de gestion soit partagé par tous, différents moyens de dialoguer seront mis en œuvre. Une phase de médiation préalable à destination des chasseurs sera menée par les Fédérations régionale et départementales des Chasseurs. La concertation avec les acteurs du territoire sera également organisée tout au long de la démarche au travers d'entretiens, de groupes de travail et des COPIL. L'information sera relayée et diffusée à différentes étapes, par la mise à disposition des comptes-rendus et résultats via internet. Elle insiste tout particulièrement sur la nécessité d'obtenir l'accord préalable des propriétaires avant toute sortie sur le terrain et notamment les inventaires écologiques.

Les participants à l'unanimité valident les grandes étapes et la méthode proposée par l'opérateur.

Gérard PUJOL intervient en demandant à ce que les Fédérations des chasseurs ne travaillent pas seules face à la complexité de l'étang et que les chasseurs locaux soient associés dans la mesure où ils connaissent bien le site. Yannick GUENNOU lui répond que c'est exactement le sens du

message qu'elle souhaite passer lors de cette réunion : elle compte sur tous pour se mobiliser dans la démarche et apporter leurs connaissances.

Tanguy LEBRUN s'interroge quant au caractère transversal de la thématique « Gestion de l'eau » qui sera reprise par tous les groupes de travail en plus de celui prévu exclusivement sur cette thématique. Fabrice RENARD lui répond que les acteurs peuvent participer à tous les groupes de travail et qu'un croisement des propositions sera réalisé à l'issue de chaque étape.

Gérard PUJOL demande si un groupe de travail concernant la préservation du patrimoine naturel est prévu, notamment au regard de la problématique du botulisme liée au phosphore arrivant dans l'étang. André FRANCES précise que le botulisme est arrivé avant la création du centre de compostage présent à Montels. Claude GUZOVITCH répond que le diagnostic sera l'occasion d'identifier toutes les problématiques du territoire et qu'elles seront abordées, en toute transparence en évitant les procès d'intention. Nabila HAMZA ajoute que le diagnostic écologique fera état des espèces présentes. Le croisement avec le diagnostic socio-économique permettra de dégager les pratiques favorables à la biodiversité et de conforter leur maintien.

### **Quand ? Calendrier prévisionnel**

---

Yannick GUENNOU détaille les étapes à venir : la médiation à destination des acteurs cynégétiques et les groupes de travail du diagnostic socioéconomique d'ici la fin 2013, les inventaires écologiques positionnés, *a priori*, au printemps 2014 en fonction de l'obtention des autorisations de pénétrer dans les propriétés privées et enfin l'élaboration des actions avant fin 2014. Elle indique qu'il y aura également trois COPIL pour soumettre à validation les résultats des diagnostics et le document final détaillant les mesures de gestion à mettre en œuvre.

### **Synthèse des interventions**

André FRANCES rappelle que l'attente des propriétaires, c'est avant tout le nettoyage des canaux, la mortalité importante des oiseaux étant liée à l'accumulation de vase. Sans cette action préalable, rien ne pourra se faire. C'est pourquoi, d'après lui, les dépenses liées à la démarche Natura 2000 sont du gaspillage. Fabien BROCHIERO reconnaît que les montants financiers alloués sont importants. Il tient tout de même à préciser que la part allouée à la concertation est largement supérieure à celle dédiée aux inventaires naturalistes. Néanmoins, c'est à partir de ces inventaires que les actions pourront être déterminées, validées et donc réalisées. Des contrats Natura 2000 concernant le curage de canaux ont par exemple été signés sur le site Natura 2000 de l'Etang de Manguio pour plusieurs milliers d'euros. Mais en amont, il a fallu réaliser ces inventaires. Il propose aux membres du COPIL de prendre l'attache du Symbo, structure animatrice de la mise en œuvre de ce Docob pour connaître plus précisément les actions réalisées.

André FRANCES demande le coût de l'élaboration du Document d'Objectifs. Gérard AVAL indique que l'enveloppe avoisine les 65 000 euros. Fabien BROCHIERO précise que pour de gros sites (plusieurs dizaines de milliers d'hectares), elle peut aller jusqu'à 150 000 euros. Yannick GUENNOU souligne que ces montants sont dus au choix de la France d'élaborer le Document d'Objectifs au niveau local avec une part importante de co-construction avec tout le monde. L'organisation de réunions, de groupes de travail, etc. prend du temps et présente donc un certain coût. Dominique MANTION rappelle que ce n'était pas le cas pour la définition du périmètre du site. Yannick GUENNOU confirme son sentiment. D'après elle, néanmoins tout le monde va s'y retrouver : la roselière et les étangs de Poilhes et Capestang sont importants autant pour les oiseaux qui y vivent que pour les activités qui y sont liées, comme la chasse au gibier d'eau. Philippe VIDAL pense, quant à lui, que l'état initial réalisé à partir des inventaires sera toujours utile dans le sens où il servira de référence partagée. Yannick GUENNOU mentionne également le

diagnostic socioéconomique, part non négligeable de l'enveloppe financière, qui reconnaît et valorise le travail déjà réalisé par les acteurs sur le site. Philippe VIDAL ajoute qu'il servira aussi à infirmer certaines idées reçues.

L'ordre du jour étant épuisé le Président du COPIL conclut la réunion. Il regrette le départ de l'ASA et du GICFPE de Capestang. Il souhaite que leurs représentants retrouvent rapidement leur place autour de la table, la démarche ayant besoin du débat. Il affirme qu'il n'a pas voulu exclure l'ASA et le GICFPE de Capestang. Il a choisi de les associer aux réflexions précédentes qui ont abouti à la réunion de ce jour car ce sont des acteurs incontournables de ce territoire. Il désire continuer de la sorte pour la suite de la démarche. L'amélioration de l'étang passera sûrement par le curage des canaux. Il a donc la volonté d'aboutir un jour à des mesures afin de stopper la lente dégradation de l'étang.

### **Clôture des débats par M. GUZOVITCH**

---

Le Président du COPIL remercie les participants, les invite autour d'un pot de l'amitié et leur donne rendez-vous pour les prochaines réunions d'avancement de la démarche.